



Concise, le 14 avril 2025

COMMUNE
DE
CONCISE

Préavis Municipal

no 44/2025

Concernant les comptes communaux 2024

Réf. 17219

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons les comptes communaux 2024, adoptés par la Municipalité dans sa séance du 31 mars 2025 et composés ainsi :

1. Le présent **préavis municipal** no 44/2025
2. Le **compte de fonctionnement** par ordre administratif complété de commentaires explicatifs des différences entre budget et comptes et de précisions diverses pour la compréhension des comptes. (ci-annexé)
3. Le rapport de l'auditeur. (ci-annexé)

Généralités

L'année 2024 n'a pas subi d'événement marquant mis à part la météo maussade du printemps et début d'été qui induit très probablement une baisse de la vente de carburant au port et des nuitées moins nombreuses qu'habituellement. Le résultat de l'exercice 2024 est bien meilleur qu'espéré lors de l'établissement du budget. En effet, le compte de fonctionnement dégage un **excédent de revenus de CHF 267'484.84** alors que le budget 2024 prévoyait un **excédent de charges de CHF 599'705.--**. Le résultat de l'exercice a donc été meilleur de **CHF 867'189.84** par rapport au budget prévu.

Les charges courantes sont stables et concordent bien avec le budget. Cet écart peut être expliqué ainsi, dans les grandes lignes :

Meilleurs revenus sur les impôts	CHF	178'343.76
Charges des transports publics moins élevées que prévu	CHF	19'778.45
Moins de charges de péréquation (section 220)	CHF	225'678.90
Charges d'intérêts moins élevées que prévu	CHF	86'827.56
Moins de charges dans les ententes (STEP, Voirie et EIESP)	CHF	72'166.90
Charges d'enseignement moins élevées que prévu	CHF	85'564.05
Moins de charges pour le RADEGE	CHF	45'862.30
Facture sociale moins élevée que prévu	CHF	60'237.60
Total des différences expliquées (89%)	CHF	774'459.52

Les autres différences sont identifiables poste par poste dans les comptes de fonctionnement figurant dans le dossier des comptes.

Le résultat avant amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve présente un excédent de revenus de CHF 780'211.40. La somme des amortissements pour l'exercice est de CHF 540'476.80.--, les attributions aux fonds et financements spéciaux sont de CHF 135'349.19, tandis que les prélèvements sur les fonds de réserve se montent à CHF 163'099.43.

Au niveau du bilan, l'ensemble des actifs de la Commune se monte à CHF 13'110'296.98 au 31.12.2024. Les différents mouvements peuvent se retrouver dans le document relatif au bilan au 31.12.2024.

Au niveau des comptes de fonctionnement :

Le résultat final ci-dessus inclut une série d'opérations comptables, sous forme d'amortissements obligatoires, d'imputations internes ainsi que des attributions et prélèvements aux fonds de réserves que nous ne détaillerons pas. Hormis ces différentes opérations comptables, nous constatons néanmoins que la **marge brute d'autofinancement (ou cash-flow)** est de **CHF 608'000.--**. Cette marge est moins bonne que celles des années passées. En effet, les investissements effectués durant l'année 2024 ont été plus conséquents que ceux consentis les années précédente sans avoir de revenus exceptionnels. Néanmoins, la situation financière de notre Commune se porte bien, comme vous pourrez le constater sur la présentation des indicateurs financiers figurant dans le dossier des comptes. Ce tableau de bord a été élaboré par le Canton et est mis à disposition sur leur site Internet.

Administration Générale/ Chapitres 10 à 19

Municipalité : La Municipalité est dans son rythme de croisière. Les vacances sont en dessous des prévisions budgétées.

Administration : L'équipe administrative est stable, notre nouveau Secrétaire Municipal ayant pris ses fonctions en avril 2024.

Transports publics : La participation au trafic régional se montre moins onéreuse que prévue et reste stable par rapport à l'année précédente.

Service informatique : Les prochaines migrations des logiciels hébergés chez Ofisa Informatique SA auront lieu au début de l'année 2026. La migration MCH2 se fera quant à elle sur l'année 2025.

Finances / Chapitres 21 à 23

Impôts : Pour rappel, le taux d'imposition a été abaissé d'un point sur l'exercice 2024 pour se situer à 71%. Le revenu des impôts des personnes physiques présente une meilleure situation qu'espérée au budget d'un montant de quasi CHF 160'000.-- (revenu et fortune). Les transactions immobilières taxées durant l'année sont en baisse d'un tiers par rapport à l'année antérieure, ceci expliquant la baisse des revenus des droits de mutations et des gains immobiliers.

Services financiers : Le décompte provisoire de la péréquation laisse apparaître une situation bien meilleure qu'annoncée sur les acomptes 2024 du Canton. Il s'agit là du dernier décompte de la péréquation sous cette forme, la NPIV étant entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Domaines et bâtiments / Chapitres 31 à 35

Forêts et pâturages : Nous avons dû faire l'acquisition de panneaux de signalisation forestier d'interdiction de circuler, dépense non prévue au budget dont nous avons eu connaissance après l'établissement du budget.

Bâtiments patr. financier : La 2^{ème} étape de rénovation de l'Ancienne Gendarmerie s'étant terminée sur l'exercice 2023, l'amortissement des travaux ainsi que le prélèvement sur le fond correspondant ont été comptabilisés sur l'exercice 2024 conformément au préavis n° 26/2023.

Bâtiments patr. Administratif : Une étude a été réalisée par un bureau d'architectes afin de présenter les différences entre une rénovation complète de la grande salle et une construction d'une nouvelle infrastructure.

L'amortissement de l'investissement lié à la création de l'UAPE (préavis n° 20/2022) débute sur l'exercice 2024.

Travaux / Chapitres 42 à 47

Routes : Les salaires et charges sociales des employés de la Voirie transitent par cette section. Ils sont refacturés à la Voirie Intercommunale puis, les charges imputables à Concise pour la partie des routes, reviennent par le biais de la participation de Concise à la Voirie.

L'amortissement de l'investissement lié à la zone de parking au Chemin de la Scierie (préavis n° 29/2023) débute sur cet exercice. Il est compensé par une dissolution de fond du même montant. L'engagement d'un(e) 3^{ème} employé(e) de Voirie ne s'est pas concrétisé sur 2024 comme prévu au budget, mais au 1^{er} janvier 2025. Il en résulte donc des charges salariales moins importantes que prévues au budget.

Ordures ménagères – déchets : Sur l'exercice 2024, le coût d'élimination des déchets n'est pas couvert par les taxes. Un montant de CHF 34'320.34 est manquant pour se conformer à la législation en vigueur. La révision de notre Règlement sur les déchets était en voie de finalisation en automne passé. Mais la réception du budget 2025 de la déchetterie de Champagne a fait apparaître que les taxes maximales que nous avons prévues ne couvraient pas les charges du budget 2025. Force est de constater que le décompte provisoire 2024 de la déchetterie confirme cet état de fait et que dès lors, cette révision de règlement doit être revue, notamment au niveau des tarifs.

Réseau d'égouts : Ce centre étant autofinancé, l'excédent de charges est transféré dans le fond affecté correspondant. Le montant de ce fond est présenté sur l'annexe se trouvant dans le dossier des comptes.

Port de plaisance : Cette année le port présente une situation déficitaire de plus de CHF 7'000.--. La météo maussade du printemps et début d'été 2024 a impacté le nuitées visiteurs ainsi que le vente de carburant. Plusieurs réparations non prévues sont également venues grever ce résultat.

Instruction publique et culte / Chapitres 51 à 58

Enseignement primaire et secondaire : Cet exercice 2024 présente des charges bien inférieures au budget prévu.

Police / Chapitres 61 à 66

Corps de police : La réforme policière n'est pour une fois pas en augmentation cette année.

Défense contre l'incendie : la participation au SDIS n'est pas aussi conséquente que prévue au budget mais néanmoins légèrement plus élevée que le montant payé en 2023.

Protection civile : La participation à l'ORPC Jura-Nord vaudois se voit un peu moins onéreuse que prévue, mais augmente également par rapport à l'année dernière.

Sécurité sociale / Chapitres 71 à 73

Service social : Une bonne nouvelle du côté du RADEGE qui présente des charges de CHF 45'000.-- moins élevés que prévu au budget pour notre Commune. Néanmoins, les charges sont en constantes augmentation d'année en année.

Prévoyance sociale : Les charges de l'année 2024 selon le décompte provisoire du Canton retrouve un niveau « normal » étant donné que nous n'avons pas bénéficié d'impôts conjoncturels exceptionnels durant l'année écoulée.

Services industriels / Chapitres 81 à 82

Réseau d'eau : Ce centre étant autofinancé, l'excédent de revenu est transféré dans le fond affecté correspondant. Le montant de ce fond est présenté sur l'annexe se trouvant dans le dossier des comptes.

Vous trouverez des informations plus détaillées dans le fascicule des comptes joint à ce préavis.



Conclusion

Au terme de la présentation de ces comptes, nous remarquons une fois de plus que nous n'avons pas d'emprise sur l'augmentation significative des revenus. Les charges sont quant à elles bien maîtrisées.

Du côté des investissements, les travaux des séparatifs se poursuivent.

MUNICIPAL RESPONSABLE : David Romero, Municipal des Finances

Compte tenu de ce qui précède et en conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Concise

VU le préavis municipal N° 44/2025 concernant les comptes communaux 2024

OUI le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. Les comptes 2024 de la Commune de Concise ainsi que le bilan au 31 décembre 2024 sont acceptés tel que présentés.
2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 14 avril 2025, pour être soumis au Conseil communal de Concise.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Claude Jäggi



Le Secrétaire :



Marc-André Burdet

Annexes : ment.